



SEMINAIRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES CADRES DE L'ADMINIISTRATION PUBLIQUE SUR LE SUIVI-EVALUATION PROGRAMMES ET PROJETS DE DEVELOPPEMENT AXE SUR LES RESULTATS

Termes de référence

Fax: (+225) 20 22 48 08

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- 1. Dès son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a fait de la planification, l'outil fondamental pour son développement. Dans ce cadre, un Plan de développement décennal et trois Plans quinquennaux ont été mis en œuvre entre 1960 et 1985. Ces plans ont fortement contribué au développement économique et social de notre pays.
- 2. Cependant, après cette période remarquable, l'économie du pays va montrer des signes d'essoufflement, ce qui l'amène à abandonner sa politique de planification au profit des Programmes d'Ajustement Structurel (PAS) qui ont abouti à des résultats mitigés notamment l'aggravation des disparités sociales et régionales. En effet, sur le plan social, le taux de pauvreté qui était de 10% en 1985 s'est aggravé pour atteindre 36,8% en 1995.
- 3. En vue de faire face à cette situation, la Côte d'Ivoire s'engage dans l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) par l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP 2009-2013), principal instrument pour l'atteinte des OMD.
- 4. L'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre du DSRP et des OMD a donné des résultats mitigés en raison de l'orientation des efforts du Gouvernement en faveur de la sortie de crise. Par ailleurs, la crise post-électorale qui a duré près de cinq mois a fait apparaître de nouveaux défis.
- 5. En vue de relever ces défis et de transformer la Côte d'Ivoire en un pays émergent à l'horizon 2020, le Gouvernement a décidé de replacer la planification au cœur de l'action publique. Cela s'est matérialisé d'une part, par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND 2012-2015) et d'autre part, l'élaboration du PND 2016-2020, nouveau cadre de référence en cours d'exécution.
- 6. La mise en œuvre du PND 2012-2015 a permis à la Côte d'Ivoire d'enregistrer des progrès notables sur le plan économique, politique et social, reconnus par l'ensemble des acteurs y compris le secteur privé et la communauté internationale.
- 7. Au niveau économique, la Côte d'Ivoire a enregistré un fort taux de croissance en moyenne 9% sur la période 2011-2015 expliqué notamment par un accroissement substantiel des investissements publics et privés comme le prévoyait le PND (2012-2015). En effet, l'investissement public est passé respectivement de 5,4% en 2011 à 6,2% du PIB en 2014 alors que l'investissement privé augmentait de 6,3% du PIB à 9,9% sur la même période.
- 8. Au niveau politique et social, le Gouvernement a fourni des efforts pour le rétablissement du climat de sécurité et de paix, la stimulation des échanges et du repositionnement de la Côte d'Ivoire comme un pays phare en Afrique. La reprise économique combinée aux efforts consentis par le Gouvernement pour améliorer les conditions de vie des populations ont conduit à une réduction du taux de pauvreté qui est passé de 48,9% en 2008 à 46,3% en 2015.

Fax : (+225) 20 22 48 08 Ministère du Plan et du Développement, 16ème étage Immeuble Sciam Tél: (+225) 20 20 08 04 / 20 30 21 70 - 55 58 17 41 - BP V 165 Abidjan

- 9. Ces progrès ont surtout permis d'atteindre le point d'achèvement de l'Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) à la fin du mois de Juin 2012 avec un allégement subséquent de sa dette extérieure et l'admission au Threshold du programme Millenium Challenge Corporation (MCC).
- 10. Cependant, l'accélération ordonnée de la transformation structurelle et de la création concomitante d'emplois demeurent des défis incontournables pour garantir à la fois l'inclusivité d'un processus soutenable de croissance et la marche vers l'émergence. Dans ce cadre, les défis à relever sont: (i) la diversification en encourageant de nouvelles chaînes de valeur, (ii) la continuation de la mise en place de mesures pour améliorer de façon substantielle le climat des affaires, (iii) l'adoption de politiques d'éducation et de santé efficaces pour améliorer les indicateurs sociaux, (iv) le renforcement des programmes de formation professionnelle pour développer les compétences et (v) le renforcement des programmes de protection sociale pour lutter contre la vulnérabilité.
- 11. Ce sont ces défis que le Gouvernement entend relever à travers la mise en œuvre du Plan National de Développement (2016-2020) afin de réduire de manière significative et durable la pauvreté et atteindre l'émergence à l'horizon 2020.
- 12. Pour ce faire, le Gouvernement devra tout mettre en œuvre pour lever les obstacles opérationnels récurrents relevés dans le cadre de la revue globale de la mise en œuvre du PND (2012-2015), parmi lesquels :
 - ✓ Des lacunes dans le dispositif de suivi-évaluation, qui nuisent à la qualité du pilotage stratégique et opérationnel des plans d'émergence.
 - ✓ une insuffisante culture du résultat¹ et de suivi-évaluation au niveau des structures chargées de la mise en œuvre, ce qui limite les capacités de gestion par la performance. Par exemple, le PND 2016-2020 a été élaboré sans que le précédent ne fasse l'objet d'une évaluation ;
 - ✓ L'absence de mécanismes pérennes en matière de suivi-évaluation et l'inexistence d'un plan de renforcement des capacités techniques et institutionnelles ;
 - ✓ Insuffisance de coordination intra ministérielle et inter ministérielle dans la mise en œuvre des actions du PND ;
 - ✓ les difficultés à mobiliser des ressources financières hors budget de l'Etat, afin de soutenir le rythme d'investissement élevé nécessaire à l'impulsion d'une forte croissance;
- 13. Tous ces obstacles limitent fortement la capacité des acteurs en ce qui concerne la mise en œuvre effective et le suivi-évaluation des plans, programmes et projets² de mise en œuvre effective et de suivi-évaluation.

.

¹ Le PND (2016-2020) a été élaboré sans que le précédent de fasse l'objet d'une évaluation.

² Le taux d'absorption des projets financés par la Banque Islamique de Développement en Côte d'Ivoire est de 6%

1 Objectifs

La formation relative « au Suivi et à l'évaluation des projets » vise à accroître la capacité technique en matière de suivi et d'évaluation des cadres du Ministère du Plan et du Développement qui participent au renforcement de capacités des cadres des Ministères techniques en charge de la conception et de la mise en œuvre des programmes/ projets de développement (les cadres des Départements en charge de la Planification et des Statistiques (DPS) des Ministères Techniques). De façon spécifique, il s'agira de former les participants sur :

- les concepts de base du suivi et de l'évaluation des programmes/ projets de développement;
- les critères d'évaluation des projets de développement ;
- l'élaboration des indicateurs de performance ;
- les méthodes et techniques de collecte, d'analyse et de traitement des données (réalisation d'enquête avec insistance sur un logiciel);
- la méthodologie de l'évaluation des projets et programmes de développement notamment l'évaluation d'impact ;
- l'élaboration d'un plan de suivi et d'évaluation ;
- la formation à l'utilisation du logiciel MS Project;
- la mise en place d'un système de suivi-évaluation.

2 Résultats attendus

Au terme de la formation, les participants ont une bonne compréhension des concepts de base du suivi et de l'évaluation des programmes/ projets de développement et sont capables : (i) d'élaborer les critères d'évaluation des projets de développement ; (ii) d'élaborer des indicateurs de performance ; (iii) d'utiliser les méthodes de collecte, d'analyse et de traitement de l'information ; (iv) d'évaluer l'impact des projets/ programmes ; (v) d'utiliser le logiciel MS Project ; (vi) de mettre en place un système de suivi-évaluation.

II. ACTIVITES A REALISER

- 14. Les activités nécessaires pour l'atteinte des résultats retenus sont les suivantes :
 - Recrutement de Consultants (Cabinet ou personnes physiques) pour l'animation de l'atelier ;
 - Organisation d'un atelier;
 - Production des livrables.

Fax: (+225) 20 22 48 08

Durée, lieu, déroulement et encadrement

Pour cette formation, il est fait appel à un Cabinet qui mettra à la disposition du Ministère du Plan et du Développement une équipe de deux experts seniors. La durée de la mission est estimée à 2 semaines et le nombre d'Hommes/Jours à mobiliser à 20 (à raison de 5 jours prestés par semaine et de 2 experts).

La mission se déroulera à **Abidjan** et son **déroulement** (donné à titre indicatif) se présentera comme ci-après :

ACTIVITES	EXPERT 1	EXPERT 2
Préparation des modules de formation	3 jours	3 jours
animation de l'atelier	5 jours	5 jours
Production du rapport de mission	2 jours	2 jours
Nb jour par expert	10 jours	10 jours
Nombre de semaine	2 semaines	2 semaines
Nb Hommes/Jours par expert	10H/J	10/J
Total Nb Hommes/Jours	20 H/J	

NB: Les consultants travailleront 7 heures par jour.

Pendant toute la durée de leur mission, les experts seront **encadrés** par un représentant du Cabinet du Ministre du Plan et du Développement.

En outre, ils seront **supervisés par une équipe restreinte** mise en place par le Cabinet du Ministre du Plan et du Développement, constituée de représentants du Cabinet, de la DGPLP, de la DGBF, de la DGE. Cette équipe sera chargée de suivre et de valider techniquement chaque étape de leurs travaux, selon un calendrier préétabli en début de mission, sur la base de celui donné à titre indicatif.

III. Rapports demandés et calendrier des livrables

Fax: (+225) 20 22 48 08

Le support de formation en version physique et électronique (module, exercices et études de cas) devra être disponible deux semaines avant le début de la formation en vue d'une validation par l'équipe technique.

Un rapport de mission global devra être produit par le consultant au plus tard une semaine après la dernière session.

EXPERTISE DEMANDEE

Pour cette mission, il est demandé 2 experts seniors résidents mis à disposition par un Cabinet

Expert senior 1 (Chef d'équipe)

Qualifications et compétences

Etre titulaire d'un diplôme universitaire de niveau Master 2 (Bac + 5) en économie, finances publiques, gestion de projets, ou autres domaines équivalents.

Expérience professionnelle

- Avoir une expérience professionnelle avérée (au moins 10 années) en matière de la chaîne PPPBSE et dans le domaine de la GAR en Côte d'Ivoire et (au moins 5 années) en matière de gestion de projets cofinancés et dans la pratique de logiciels de gestion de projets.
- Le consultant doit justifier d'une bonne expérience dans la conduite de missions similaires.

Expert senior 2

Qualifications et compétences

Etre spécialiste en en statistiques d'un niveau d'études d'au moins (Bac + 4)

Expérience professionnelle

- Avoir une expérience d'au moins 5 ans dans le domaine de la GAR et des méthodes de collecte et d'analyse de données statistique ;
- Avoir un maîtrise des logiciels statistiques ;
- Le consultant doit justifier d'une bonne expérience dans la conduite de missions similaires.

Abidjan, le 26 septembre 2016